



C I C A D E

Acquisition de la nationalité française et droit du séjour des jeunes étrangers confiés à l'aide sociale à l'enfance

COÛT DE LA SESSION : 380 Euros TTC par personne

DURÉE DE LA SESSION : 14 heures réparties sur 2 journées

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 20 personnes

INTERVENANT : Laurent Forté

Préambule

- ▶ Les principaux textes applicables aux étrangers non citoyens européens.

L'acquisition de la nationalité française par les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Les autres dispositions applicables durant la minorité :

- ▶ Dispense de titre de séjour et protection contre l'éloignement.
- ▶ Le document de circulation pour étranger mineur.
- ▶ L'autorisation de travail.

Le droit du séjour des jeunes étrangers confiés à l'ASE

- ▶ Les principaux titres de séjour prévus par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

- ▶ La situation spécifique des jeunes étrangers confiés à l'ASE :

- La carte de séjour mention « vie privée et familiale ».
- L'admission exceptionnelle au séjour par la formation et le travail.
- Les autres hypothèses d'accès au séjour (asile, problème de santé...).

Approche pratique en droit du séjour des jeunes étrangers confiés à l'ASE :

- ▶ **Méthode de recueil de données en droit des étrangers** : Cette partie sera consacrée à la mise en pratique d'une méthode d'entretien servant notamment à l'accompagnement ou à l'orientation des jeunes étrangers confiés à l'ASE.

- ▶ **Etudes de cas** : Seront abordés dans cette partie les situations exposées par les participants ou les cas pratiques proposés par le formateur. Ce temps d'échange permettra la confrontation des approches et des méthodes et sera l'occasion d'expérimenter l'utilisation des textes juridiques et des documents distribués lors de la formation.

Dates et lieu de formation :

- ▶ **23 et 24 juin 2022 à Montpellier**

OBJECTIFS DE LA SESSION

- ▶ Prendre connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- ▶ Les mettre en application à travers l'étude de cas concrets proposés par les participants.
- ▶ Disposer d'une méthode d'entretien efficace lors de l'accueil du public.

PUBLIC VISE / PREREQUIS

PUBLIC : travailleurs sociaux, agents de l'Etat ou des collectivités, bénévoles et permanents d'associations, adultes relais, juristes ou toute personne accueillant du public ...

PREREQUIS : Aucun prérequis exigé

METHODES DE TRAVAIL

Cette session privilégie une pédagogie interactive basée sur une approche accessible et pratique des thèmes abordés. Le formateur s'appuie ainsi non seulement sur la connaissance et l'analyse des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets. Les temps d'échanges sont favorisés afin de permettre la confrontation des approches et d'expérimenter l'utilisation des textes juridiques et des outils distribués lors de la formation.

Chaque journée regroupe 20 personnes au maximum.

Outils de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales et mises en situation.
- Résolution de cas pratiques.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de fin de formation.

SUPPORT DE FORMATION

Chaque stagiaire recevra un dossier pédagogique regroupant les principaux textes en vigueur ainsi que des outils méthodologiques et pratiques.

FORMATEUR

► **Laurent Forté** : Permanent du CICADE depuis 2000 - Juriste et formateur spécialisé en droit des étrangers.

Cette formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute question concernant les situations de handicap, vous pouvez nous contacter pour connaître nos modalités d'accueil et d'intervention :

Claire Giraud-Panis

04 67 58 71 52

cicade.contact@gmail.com

Le CICADE est un organisme de formation déclaré sous le n° 91340404034. Il est référencé sur le Datadock et certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ».

